

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mai à 18h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 06 mai 2019.

Présents : Mesdames CELARIES, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER & NAVARRO.

Excusés : Madame DE RANCE, Monsieur VICENTE.

Secrétaire de séance : Madame TOURNIER-MARRE a été élue à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019.

A) Attribution de compensation pour 2019

Monsieur le Maire explique que le produit de la fiscalité perçu par le SICOVAL est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Pour 2019, les attributions de compensation fixées par le SICOVAL correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés :

- le coût des services communs constaté en 2018 (délibération du 12 décembre 2011), ce prélèvement concerne les communes d'Auzeville, Castanet-Tolosan, Deyme, Labège, Lauzerville, Montlaur, Péchabou, Vieille-Toulouse,
- la régularisation des participations des communes du SIVOS à la charge des communes membres, déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols,
- la charge nette globale issue du transfert de compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage - les communes concernées sont : Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Ramonville,
- la retenue en investissement et fonctionnement relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibération du 10 septembre 2012),

Compte tenu :

- du choix réalisé par chaque commune sur le montant des enveloppes d'investissement éligibles au pool routier du Conseil Départemental de Haute-Garonne ou non éligibles à ces financements (dites hors pool routier) pour la période 2019-2020 et sur le mode de financement de l'investissement,
- des travaux de fonctionnement de la voirie constitués des travaux d'entretien et des travaux de fauchage et de balayage, étant précisé que par délibération du 08 avril 2019, le Conseil de Communauté du SICOVAL a validé, à partir de 2019 et afin d'assurer la sécurité

dans la cadre de la compétence voirie, le principe de prélèvement annuel fixe sur l'attribution de compensation pour le fauchage et le balayage.

Pour ISSUS, le calcul est le suivant :

Calcul AC 2019					
Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect SIVOS	Retenue voirie 2019	Retenue ADS 2019	AC 2019
12 105 €	0 €	104 €	- 7 371 €	0 €	4 630 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les montants des attributions de compensation 2019 fixés par le SICOVAL.

B) Journée citoyenne

Le Maire rappelle que la date est fixée au samedi 25 mai.

Les enfants des écoles ont été invités à y participer, ils seront encadrés par Corinne TOMA, Anne TOURNIER-MARRE et leurs parents.

Les enfants seront chargés de collecter les déchets dans les fossés du village. Leur participation sera récompensée par un diplôme et une place de cinéma. Une petite collation leur sera servie avant le départ prévu vers 9h30.

Les chantiers ouverts aux adultes sont les suivants : ponçage, mise en peinture des murs intérieurs de la mairie, remise en état de l'escalier extérieur situé près de l'aire de jeux, dégagement de la toiture terrasse de la salle des fêtes pour réparation d'une infiltration.

L'accueil des bénévoles est prévu à 8h30 à la mairie.

Un pique-nique sera offert à midi aux participants ; les courses seront faites le matin en fonction du nombre de personnes présentes.

C) Points sur les travaux

- Eglise : le devis définitif des travaux de peinture a été reçu aujourd'hui, les travaux pourraient commencer rapidement en fonction de la météo. Anne TOURNIER-MARRE est chargée de prévenir monsieur le curé.

- Stores à l'école : les travaux ont été commandés, ils seront réalisés durant plusieurs mercredis après-midi.

- Vitres cassées à l'école : ces 3 grandes vitres seront remplacées au mois de juillet, après la fermeture du centre de loisirs qui est ouvert jusqu'au 19 juillet.

- Menuiseries de la salle des fêtes : trois offres ont été reçues, elles seront transmises à la commission Travaux Communaux pour examen.

- Voirie : les travaux de point-à-temps ont débuté rue Raymond Corraze, rue du Château et chemin de La Lyrgue - les enduits seront réalisés ultérieurement. Les travaux sur la traversée de pluvial au chemin de Roqueville ont été commandés, Monsieur ARAGON a été enjoint, par courrier, de cesser toute intervention sur les fossés communaux.

- Clos de Panici : deux gabions ont été renversés, le lotisseur sera averti pour qu'il les fasse remettre en place. Anne TOURNIER-MARRE se souvient que des espaces verts devaient être réalisés à cet endroit, elle compte que ce projet aboutisse.
- Inondations 2018 au chemin de Roqueville : Monsieur le Maire a reçu Monsieur Florent SPESSOTTO en mairie le 6 mai à ce sujet. Monsieur SPESSOTTO a pris en compte les remarques de la commune, il devra financer les travaux de remise en état si un tel évènement se reproduisait.
- Extension du réseau d'assainissement : les travaux liés au réseau devraient durer encore deux semaines, la réfection de la voirie est prévue mi-juin.
- Curage de fossé le long de la propriété située 91 chemin de Panici : le SICOVAL va faire réaliser ce curage de fossé, Christophe FERRARO indique qu'un busage n'est pas nécessaire pour protéger les fondations de la clôture si elles sont mises à nu par ces travaux.
- Maison en bois située 715 chemin de Panici : le curage de fossé sera terminé dès que les arbres encore gênants seront élagués ; un enduit bicouche pourrait être réalisé sur l'accès mais Christophe FERRARO indique que le tabouret de branchement au réseau d'assainissement est situé sous cet accès et qu'il ne faudrait pas le recouvrir.
- Lotissement Le Panorama : le propriétaire du lot n°8 est venu en mairie pour demander qui est chargé d'entretenir l'espace vert qui longe les propriétés situées au sud : il s'agit d'une propriété du Département de la Haute-Garonne donc c'est au Département d'entretenir ce patrimoine. Il est certain que le Département ne s'oppose pas à ce que chaque voisin intervienne derrière sa clôture pour tondre ou débroussailler. La commune prendra en charge l'entretien du chemin piétonnier et des abords immédiats.
- Alarme PPMS « Attentat Intrusion » : une visite sur place doit être prévue avec la directrice d'école pour valider le projet d'alarme proposé par le fournisseur.

D) Inclusion numérique

Le Maire explique que le SICOVAL a signé récemment avec l'Etat la charte Territoire France connectée pour un numérique inclusif. Cette charte vise notamment à créer dans le territoire des outils de formation et d'accompagnement pour toutes celles et tous ceux qui ne sont pas autonomes numériquement.

Pour ce projet, le SICOVAL souhaite identifier les appétences et compétences des habitants face au numérique et Monsieur le Maire a souhaité qu'ISSUS soit une commune pilote de cette opération, compte tenu des demandes présentées en mairie pour une formation ou un accompagnement en matière informatique (utilisation d'un ordinateur, d'internet).

Il est ainsi prévu qu'une animation soit mise en place, lors du forum des associations ou de la fête de l'école, pour faire jouer des jeunes et des seniors sur une borne Arcade dont le contenu a été adapté pour identifier le niveau des personnes en matière de numérique.

L'association ASCLI s'est également saisie de cette problématique et réfléchit à un projet multigénérationnel d'initiation à l'informatique. Monsieur Stéphane DUBREUIL, habitant d'ISSUS, serait prêt à animer un tel atelier.

E) Comptes-rendus des réunions auxquelles les conseillers municipaux ont participé

- SIVURS : un liquidateur a été nommé par le Préfet étant donné que des communes se sont opposées au projet de répartition de l'actif. Le SICOVAL pourrait être amené à racheter le bâtiment mais la question du financement de cette démarche est posée.

- Point Information Jeunesse : Corinne TOMA indique que le projet présenté en avril a abouti : un accueil sera donc ouvert un mercredi après-midi par mois, à partir du mois d'octobre, à la mairie d'ISSUS, de 14h30 à 17h, animé par la directrice, Madame GATEFIN. Cet accueil sera ouvert aux jeunes d'ISSUS et des communes voisines, sur inscription. Le SICOVAL se charge de la communication de l'opération.

F) Questions diverses

1) Festival Déodat de Séverac : Raymond de St Martin, propriétaire du château, nous informe qu'un concert sera organisé à ISSUS le 08 juillet 2019. Il sollicite la commune pour le prêt d'une estrade et de chaises ainsi que pour la mise à disposition de l'église au cas de pluie. La mise à disposition de l'église ne sera pas possible étant donné que les travaux de peinture auront débuté à cette date. S'agissant des chaises, le prêt sera possible mais la commune ne dispose pas d'estrade.

2) Inauguration : dans le cadre de la fin des travaux sur les stations d'épuration de VIGOULET-AUZIL et d'ISSUS, une inauguration est prévue le samedi 29 juin 2019 dans la matinée. Cette inauguration se déroulerait en deux temps, un dans chaque commune. Il faut prévoir une pause-café à ISSUS.

3) Projet de banc Naelou : un panneau publicitaire sera implanté près de l'aire de jeux pour faire connaître ce projet.

4) Jury d'assises : le tirage au sort de la liste préparatoire est prévu le 07 juin à LABASTIDE BEAUVOIR, Christophe FERRARO y représentera la commune, porteur de la liste électorale communale.

5) Radar pédagogique de la Rue de la Fontaine : Benjamin BARTHE s'est plaint de la gêne occasionnée par l'implantation du radar devant chez lui ; ce radar sera déplacé.

6) City stade : Anne TOURNIER-MARRE demande s'il n'y a pas trop de sable sur le gazon synthétique du terrain multisports.

7) Forum des associations le 14 juin : la mairie offrira l'apéritif qui sera servi à partir de 20h.

8) Conseil d'école le 13 juin : un apéritif sera servi pour fêter le départ en retraite de la directrice de l'école de NOUEILLES, Véronique ROCHÉ.

9) Gobelets en plastique : Monsieur le Maire va se renseigner pour l'achat de gobelets en plastique réutilisables personnalisés.

10) Un concours amical de pétanque est prévu le dimanche 2 juin 2019.

11) Lutte contre les cambriolages : le Conseil Municipal convie les habitants à une réunion de présentation du dispositif « Participation citoyenne » mercredi 26 juin 2019 à 19h à la salle des fêtes.

12) Décès de Henri FOURES : héros de la Résistance et figure du Stade Toulousain, Henri FOURES était né à ISSUS le 29 août 1925. Il est décédé le 04 mai et a été inhumé au cimetière d'ISSUS le 09 mai.

Séance levée à 20h20. Prochain conseil municipal : le mardi 02 juillet 2019 à 18h15.